

-----  
-----  
DECRET N° 2017/326 DU 29 JUIN 2017  
portant nomination d'un Ambassadeur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 87/1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des Services Extérieurs Permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU le décret n° 2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures,

DECRETE :

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Monsieur **SALAHEDDINE Abbas Ibrahima**, Ministre Plénipotentiaire, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Cameroun en République du Niger, avec résidence à Abuja au Nigeria.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 29 JUIN 2017





**PAUL BIYA**

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**A**

**SON EXCELLENCE MONSIEUR PATRICE TALON  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN**

**EXCELLENCE,**

DESIREUX D'ENTREtenir ET DE RESSERRER LES  
CORDIALES RELATIONS QUI EXISTENT SI HEUREUSEMENT ENTRE NOS  
DEUX PAYS,

J'AI DECIDE D'ACCREDITER AUPRES DE **VOTRE  
EXCELLENCE**, EN QUALITE D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET  
PLENIPOTENTIAIRE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, MONSIEUR  
**SALAHEDDINE ABBAS IBRAHIMA**.

LE DEVOUEMENT DE **MONSIEUR SALAHEDDINE ABBAS  
IBRAHIMA** ET LES EMINENTES QUALITES QU'IL A DEPLOYEES DANS  
L'EXERCICE DES HAUTES FONCTIONS QU'IL A OCCUPEES, ME SONT  
GARANTS DU SOIN QU'IL METTRA A S'ACQUITTER AVEC BONHEUR DE  
LA HAUTE MISSION QUI LUI EST CONFIEE, DE FAÇON A OBTENIR VOTRE  
CONFIANCE ET MERITER AINSI MON APPROBATION.

C'EST DANS CETTE CONVICTION QUE JE VOUS PRIE,  
**EXCELLENCE**, DE L'ACCUEILLIR AVEC VOTRE BIENVEILLANCE  
ACCOUTUMEE ET D'AJOUTER FOI ET CREANCE ENTIERE A TOUT CE  
QU'IL VOUS DIRA DE MA PART, SURTOUT LORSQU'IL EXPRIMERA A  
**VOTRE EXCELLENCE** LES ASSURANCES DE MA TRES HAUTE ESTIME  
ET DE MA CONSTANTE AMITIE./.

FAIT A YAOUNDE, LE **28 JUIN 2017**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**



**PAUL BIYA**